

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Affiché et publié le :

15 novembre 2024

Délibération n°2024-066 examinée le 13/11/2024 - COMMISSIONS COMMUNALES- MODIFICATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-067 examinée le 13/11/2024 - TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-068 examinée le 13/11/2024 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-069 examinée le 13/11/2024 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL - MODIFICATIONS – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-070 examinée le 13/11/2024 - CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-071 examinée le 13/11/2024 - BUDGET COMMUNAL 2024 – DM N°2 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-072 examinée le 13/11/2024 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE MARCEL COCHON – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-073 examinée le 13/11/2024 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT DE L'EXTENSION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-074 examinée le 13/11/2024 - REVERSEMENT DE RECETTE À L'OCCASION DU TÉLÉTHON 2024 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-075 examinée le 13/11/2024 - RAPQS DE L'EAU POTABLE – Prend acte

Délibération n°2024-076 examinée le 13/11/2024 - RAPQS DE L'ASSAINISSEMENT – Prend acte

Délibération n°2024-077 examinée le 13/11/2024 - RAPQS DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – Prend acte

Le Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations (excepté les délibérations n°2024-075 à n°2024-077) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>